
Message aux budgets 2024

1. Budget du compte de résultats 2024

Le budget 2024 de l'AGR a été élaboré en tenant compte entre autres des éléments suivants :

- a) Ressources nécessaires en personnel pour permettre le bon fonctionnement de l'Association et l'accomplissement des différentes tâches inhérentes à sa mission :
 - Entrée en fonction du directeur de l'Association dès le 01.02.2024, à un taux d'activité de 100% ;
 - Adéquation de la dotation en personnel du Service Officiel des curatelles à hauteur d'un 0,9 EPT supplémentaire pour permettre d'absorber la charge de travail actuelle.
- b) Amélioration des prestations sociales des employé.e.s dans un esprit de cohérence et d'homogénéité dans le district. Un benchmark avec le RSG et d'autres institutions similaires de la région a été réalisé. Le contrat LPP de l'AGR a été ajusté en fonction du résultat de cette analyse. De plus, l'introduction d'une allocation familiale employeur mensuelle de CHF 150.- par enfant est proposée dès le 01.01.2024.
- c) Subventionnement de 43 nouvelles places d'accueil extrascolaire de la Petite Enfance en 2024 :
 - 6 places supplémentaires à la Crèche Casse-Noisettes dès le 01.01.2024 ;
 - 37 nouvelles places à la Crèche Pop et Poppa à Romont dès le 01.08.2024.
- d) Nouveau mandat de prestations attribué par l'AEGN à l'AGR pour la tenue de sa comptabilité et l'administration de ses finances. Le contrat prévoit un total de 150 heures à réaliser par année.
- e) Augmentation nécessaire de CHF 1.25 par habitant de la contribution des communes au tourisme, répartis selon la clé glânoise, afin d'assurer le maintien de l'offre de prestations actuelle de l'Office du Tourisme de Romont et sa Région.
- f) Mise en œuvre de l'ensemble des buts statutaires de l'Association à travers ses commissions instituées.

1. Budget du compte de résultats 2024 de l'AGR :

Consolidation des charges / revenus	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	513 940	79 730	288 900	64 900	36 100	0
1 Service Officiel des curatelles	1 135 860	490 000	1 016 000	440 000	865 051	426 448
3 Culture, sport et loisirs	6 000	0	0	0	0	0
5 Prestations familles - Petite Enfance	2 095 000	20 000	1 631 800	7 800	1 527 619	13 407
7 Aménagement territoire - PDR	17 000	0	12 000	0	7 803	0
8 Economie et tourisme	273 556	15 000	205 640	9 000	0	0
Sous-total	4 041 356	604 730	3 154 340	521 700	2 436 573	439 854
<i>9 Contribution des communes</i>		<i>3 405 626</i>		<i>2 632 640</i>		<i>1 996 719</i>
Total des charges /revenus	4 041 356	4 010 356	3 154 340	3 154 340	2 436 573	2 436 573
Résultat - Déficit budgétaire		31 000		0		0
	4 041 356	4 041 356	3 154 340	3 154 340	2 436 573	2 436 573

Le déficit de CHF 31'000.00 budgétisé pour l'année 2024 sera épongé par le capital-libre de l'AGR.

➤ Explication des différences importantes par rapport au budget 2023 :

1.1. Administration générale

- Total des charges : CHF 513'940.00
- Total des revenus : CHF 79'730.00
- Contribution des communes : CHF 417'070.00

a) Charges

Le budget 2024 pour la fonction administration générale prévoit une augmentation des charges de l'ordre de CHF 225'040.00.

➤ Exécutif :

	Budget 2024	Budget 2023	Comptes 2022	Ecart
	Charges	Charges	Charges	B2024/2023
0120 Exécutif - comité de direction	36 000	19 000	11 501	17 000
0120.3000.00 Traitement et jetons du comité de direction	20 000	13 000	10 520	7 000
0120.3000.10 Traitement et jetons de la commission Mobilité	8 000	0	0	8 000
0120.3099.00 Frais des séances et autres frais du comité	2 000	2 000		0
0120.3170.00 Frais de déplacements et autres frais - comité de direction	4 000	4 000	981	0
0120.3170.10 Frais de déplacements et autres frais - commission Mobilité	2 000	0	0	2 000

• **Compte 0120.3000.00 – Traitement et jetons du comité de direction : + CHF 7'000.00**

Dédommagement des jetons de présence des membres du comité de direction pour 12 séances par année, contre 8 séances budgétisées en 2023.

• **Comptes 0120.3000.10 et 0120.3170.10 – Traitement et frais commission Mobilité : + CHF 10'000.00**

La commission Mobilité se rencontre entre 4 et 6 fois par année pour le traitement des affaires. De plus, le travail des trois experts de la commission pour l'analyse des horaires et les propositions d'améliorations transmises au SMob est également compris dans le chiffre budgétisé de CHF 8'000.00.

➤ **Services généraux :**

Compte de résultats

	Budget 2024	Budget 2023	Comptes 2022	Ecart
	Charges	Charges	Charges	B2024/2023
0220 Services généraux	469 840	260 100	21 067	209 740
Charges du personnel	377 840	200 200	1 583	177 640
Frais de bureau et acquisition de meubles ou matériel informatique	11 200	5 200	132	6 000
Acquisitions de logiciels, licences	30 000	13 000	6 320	17 000
Consommation d'eau et d'électricité	4 000	1 100		2 900
Frais de ports et de téléphones	2 000	2 000	80	0
Mandats externes et cotisations	7 500	5 500	12 893	2 000
Intérêts et frais bancaires	1 500	100	36	1 400
Charges d'utilisation pour l'informatique et entretien des imm. Incorporelles	5 500	3 500		2 000
Primes d'assurances	2 000	1 200		800
Entretien du matériel informatique	500	500		0
Loyer des biens-fonds (locaux)	25 000	25 000		0
Leasing photocopieur	1 800	1 800		0
Frais de déplacement et autres frais	1 000	1 000	24	0

Total des charges des services généraux : + CHF 209'740.00.

Les charges de fonctionnement de l'administration de l'Association prévues pour 2024 s'élèvent à CHF 469'840.00.

La hausse des charges en comparaison au budget 2023 concerne principalement :

- **Les frais de personnel pour CHF 177'640.00 :**
 - Engagement du directeur de l'Association au 01.02.2024 ;
 - Ajustement des charges sociales par rapport à la nouvelle masse salariale prévue et adaptation du contrat LPP en vue de tendre vers une unification des prestations au niveau des associations du district ;
 - Introduction dès le 01.01.2024 d'une allocation familiale patronale de CHF 150.00/enfant proportionnellement au taux d'activité de l'employé.e .
- **Les frais de bureau et d'acquisition de meubles et matériel informatique pour CHF 6'000.00 :**
 - Equipement d'un ordinateur portable pour le directeur ;
 - Aménagement du bureau.
- **Acquisition de logiciels et licences pour CHF 17'000.00 :**
 - Canaux iGlâne pour tout le district, Wedo, Cresus, office et autres.
- **Frais d'électricité pour CHF 2'900.00 :**
 - La moitié des coûts sont refacturés à l'OTR.
- **Mandats externes augmentés de CHF 2'000.00 :**
 - Concept archives à élaborer et traitement des archives de la RGV.
- **Adaptation des frais bancaires aux nouvelles conditions pour CHF 1'400.00.**
- **Charges de maintenance informatique pour CHF 2'000.00.**
- **Ajustement des primes d'assurance RC et choses : CHF 800.00.**

b) Revenus

➤ Services généraux :

Compte de résultats		Budget 2024	Budget 2023	Comptes 2022	Ecart
		Revenus	Revenus	Revenus	B2024/2023
0220 0220 Services généraux		79 730	64 900	0	14 830
0220.4260.00	Participation aux frais de loyer - Innoreg	8 880	8 800		80
0220.4260.10	Produits refacturation aux tiers (photocopies, déplacements, cafétaria, etc.)	3 500	2 000		1 500
0220.4612.00	Autres revenus d'exploitation - Mandat VOG	43 250	40 000		3 250
0220.4612.10	Autres revenus d'exploitation - Mandat AEGN	10 000			10 000
0220.4614.00	Autres revenus d'exploitation - Mandat Innoreg	600	600		0
0220.4699.00	Redistributions liées à la taxe sur le CO2				0
0220.4910.00	Imputations internes pour salaires et charges du personnel	13 500	13 500		0

Total des revenus :

+ CHF 14'830.00

Au niveau des revenus, les différences les plus importantes sont les suivantes :

- Hausse de **50 heures** du mandat **VOG** : **+ CHF 3'250.00**
- Nouveau **mandat AEGN** de 150 heures : **+ CHF 10'000.00**
- Le solde concerne l'**adaptation de refacturation des charges** aux différents mandants ainsi qu'à l'OTR pour un montant de **CHF 1'580.00**.

1.2. Service Officiel des Curatelles :

- Total des charges : CHF 1'135'860.00
- Total des revenus : CHF 490'000.00
- Contribution des communes : CHF 632'000.00

a) Charges du Service Officiel des Curatelles

		Budget 2024	Budget 2023	Comptes 2022	Ecart
		Charges	Charges	Charges	B2024/2023
1 Ordre et sécurité publics		1 135 860	1 016 000	865 051	119 860
1400 Service Officiel des curatelles		1 135 860	1 016 000	865 051	119 860
Frais des organes		6 200	6 200	3 995	0
1400.3000.00	Traitement et jetons de la commission curatelles	5 000	5 000	3 210	0
1400.3170.00	Frais de déplacement et autres frais de la commission	1 200	1 200	785	0
Frais des curateurs et administratifs		858 560	744 600	641 483	113 960
1400.3010.00	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	625 000	560 000	484 415	65 000
1400.3010.01	Salair concierge	3 500	2 600	2 715	900
1400.3040.00	Allocations pour enfants à charge employeur	13 860	0	0	13 860
1400.3050.00	Cotisations patronales AVS-AI-APG-AC, frais admin - Curateurs professionnels	45 000	37 300	33 258	7 700
1400.3050.10	Cotisations patronales AVS-AI-APG-AC, frais administratifs - Curateurs privés	3 500	2 800	2 700	700
1400.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	50 000	36 700	28 190	13 300
1400.3053.00	Cotisations patronales aux assurances accidents	1 700	1 200	1 274	500
1400.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour allocations familiales	18 000	15 600	13 305	2 400
1400.3055.00	Cotisations patronales à l'assurance IJM	4 500	3 600	3 401	900
1400.3090.00	Formation et perfectionnement du personnel	10 000	10 000	3 860	0
1400.3091.00	Recrutement du personnel	2 000	1 300	0	700
1400.3099.00	Autres charges du personnel	2 000	2 000	912	0
1400.3130.10	Rémunérations Curateurs privés - cas indigents	40 000	35 000	35 483	5 000
1400.3130.11	Frais Curateurs privés - cas indigents	6 000	5 000	5 176	1 000
1400.3130.20	Prestations de services Région Glâne-Veveyse			13 500	0
1400.3132.00	Prestations de supervision	5 000	5 000	5 065	0
1400.3132.01	Prestations de services juridiques	5 000	5 000	711	0
1400.3170.01	Frais de déplacement et autres frais curateurs professionnels	10 000	8 000	7 519	2 000
1400.3910.00	Imputations internes pour charges salariales d'administration	13 500	13 500		0

Le budget 2024 du Service Officiel des curatelles a été élaboré sur la base des dossiers suivis au 01.09.2023, dont les prestations seront facturées en 2024. Il prévoit une augmentation des charges de l'ordre de CHF 119'860.00 et des revenus de CHF 50'000.00. L'écart de la contribution communale est de CHF 56'000.00 (+ 9.7 % de plus qu'au budget 2023).

Depuis le 1^{er} janvier 2024, 39 nouveaux mandats ont été institués et 26 levés. Le nombre total de dossiers en cours à ce jour est de 202. Constatation a été faite d'une hausse des mandats proportionnelle à l'évolution démographique ces dernières années. Le seul effet de levier pour inverser cette tendance de hausse constante du nombre des mandats de curatelle serait d'implémenter une stratégie d'accompagnement des personnes concernées en fonction des possibilités d'autonomisation. L'objectif serait de déterminer si la curatelle peut être temporelle ou indéfinie afin d'accélérer les levées sur maximum deux ans. Actuellement, une trentaine de personnes pourraient être menées à l'autonomie, selon les constatations du chef de service. Afin d'atteindre cet objectif, les curateurs.trices doivent disposer du temps nécessaire pour permettre cet accompagnement stratégique. Il est estimé que deux personnes rendues autonomes par curateur.trice et par année correspondent à l'économie de 1 EPT après 5 ans.

Principaux écarts :

- **Compte 1400.3010.00 – Salaires bruts curateurs.trices officiel.le.s :** **+ CHF 65'000.00**
 - Hausse de 5,2 à 6,1 EPT pour faire face à une augmentation importante des nouveaux mandats institués. Actuellement, le ratio de gestion est de 42 mandats/EPT par rapport aux 35 mandats/EPT que prévoit la COPMA.
 - Stratégie d'accompagnement à implémenter pour accélérer, dans la mesure du possible, la levée de mandats (voir ci-dessus).
 - Permettre une hausse du temps de conduite du chef de service de 40 à 60 % ainsi qu'une plus grande disponibilité pour assumer des nouveaux mandats dans l'urgence.

- **Compte 1400.30.00 et suivants - Cotisations patronales aux ass. sociales :** **+ CHF 39'360.00**
 - Les cotisations patronales aux assurances sociales ont été adaptées à la nouvelle masse salariale ;
 - Introduction d'une allocation patronale de CHF 150.-/enfant dès le 01.01.2024 ;
 - Amélioration des prestations de prévoyance, dont le financement est à présent assuré à hauteur de 59 % par l'employeur.

- **Comptes 1400.3130.10 et 3130.11 – Rémunérations et frais curateurs privés :** **+ CHF 6'000.00**
 - Ajustement du montant des rémunérations et frais des curateurs privés par rapport aux comptes 2022 et compte tenu de l'évolution à la hausse généralisée des mandats.

	Budget 2024	Budget 2023	Comptes 2022	Ecart
	Charges	Charges	Charges	B2024/2023
Pertes sur débiteurs - créances personnes indigentes	170 000	170 000	140 826	0
1400.3180.00 Pertes sur débiteurs - créances personnes indigentes	170 000	170 000	140 826	0

- **Compte 1400.3180.00 : Provision pour pertes sur débiteurs** **--**
 - La provision à créer de CHF 170'000.00 concerne la facturation des cas indigents à charge des communes (compte 1400.4260.11), dont le montant budgétisé est de CHF 200'000.00. Une participation de CHF 300.00 par dossier est demandée malgré le statut de personne indigente, soit un encaissement estimé de CHF 30'000.00.

b) Revenus du Service Officiel des curatelles

	Budget 2024	Budget 2023	Comptes 2022	Ecart
	Revenus	Revenus	Revenus	B2024/2023
1 Ordre et sécurité publics	490 000	440 000	426 448	50 000
1400 Service Officiel des curatelles	490 000	440 000	426 448	50 000
1400.4260.00 Remboursements et participations de tiers			4 707	0
1400.4260.10 Participation des pupilles - Curateurs professionnels - cas non indigents	280 000	230 000	218 820	50 000
1400.4260.11 Participation des pupilles - Curateurs professionnels - cas indigents	200 000	200 000	160 134	0
1400.4260.12 Participation des pupilles - Curateurs privés - cas indigents			5 320	0
1400.4260.13 Participation des pupilles - récupération d'années antérieures	10 000	10 000	37 048	0
1400.4699.00 Redistributions liées à la taxe sur le CO2			349	0
1400.4830.00 Revenus extraordinaires et arrondis			-0,08	0
1400.4930.00 Imputations internes pour primes d'assurance			68,62	0

- **Compte 1400.4260.10 – Participation des pupilles « cas non indigents » : + CHF 50'000.00**
 - Revenu projeté de CHF 280'000.00 sur la base de la réalité du travail fait en 2023, soit 126 cas non indigents au 01.09.2023.
- **-Compte 1400.4260.11 – Participation des pupilles « cas indigents » : --**
 - Facturation des cas indigents : CHF 200'000.00, même montant que celui prévu au budget de l'année 2023. Le Service comptait 87 dossiers indigents au 01.09.2023.
 - Une provision pour pertes sur débiteurs de CHF 170'000.00 doit être créée.
 - Encaissement prévu : CHF 30'000.00 (100 dossiers x CHF 300.00).
- **Compte 1400.4060.13 – Récupération de créances d'années antérieures --**
 - Montant de CHF 10'000.00 pour la récupération d'anciennes créances déjà passées par pertes.

1.3. Culture, sport et loisirs

- Total des charges : CHF 6'000.00
- Total des revenus : CHF 0.00
- Contribution des communes : CHF 6'000.00

	Budget 2024	Budget 2023	Comptes 2022	Ecart
	Charges	Charges	Charges	B2024/2023
3 Culture, sport et loisirs	6 000	0	0	6 000
3320 Medias	2 500	0	0	2 500
3320.3130.00 Plateforme cantonale culturelle In situ	2 500	0	0	2 500
3420 Loisirs	3 500	0	0	3 500
3420.3636.00 Contribution au passeport-vacances Glâne	3 500	0	0	3 500

- **Compte 3320.3130.00 – Plateforme cantonale culturelle In Situ + CHF 2'500.00**
 - Cotisation annuelle pour la promotion d'activités culturelles à travers cette nouvelle plateforme cantonale.
- **Compte 3420.3636.00 – Contribution au Passeport-Vacances de la Glâne + CHF 3'500.00**
 - Soutien annuel de la Région au Passeport-Vacances de la Glâne à l'instar de la contribution versée auparavant par l'Ascogla.

1.4. Petite Enfance en Glâne

- Total des charges : CHF 2'095'000.00
- Total des revenus : CHF 20'000.00
- Contribution des communes : CHF 2'075'000.00

Pour établir le budget 2024, la commission de la Petite Enfance a rencontré le 14 septembre 2023 les structures glânoises, soit les crèches Le Bourillon (Ursy), Casse-Noisettes (Romont) et Brin d'Eveil (Berlens). Elle s'est également réunie avec l'Accueil Familial de Jour. Toutes les structures d'accueil ont fait part à la commission de leurs perspectives budgétaires 2024.

En outre, la commission de la Petite Enfance a rencontré le 20 septembre 2023 le groupe Pop et poppa qui planifie d'ouvrir une crèche au quartier des Echervettes à Romont.

Les budgets des structures tiennent compte des placements au 01.09.2023, sachant que normalement ces derniers seront valables jusqu'au 31.08.2024. Dès le 01.09.2024, les structures d'accueil ont estimé les subventions à verser en fonction des chiffres des années précédentes, car la situation économique des nouvelles familles est une variable inconnue.

Les charges des subventions découlant de l'ouverture de la crèche Pop et poppa à Romont ont également été prévues, soit 37 nouvelles places d'accueil avec un taux de fréquentation de 70 % pour la 1^{ère} année. La nouvelle structure débutera son activité le 01.08.2024. Le prix coûtant a été référencé à celui de nos structures glânoises, soit CHF 124.00/jour pour les crèches et CHF 8.60/h pour l'accueil familial de jour.

➤ Charges administratives

Compte de résultats

	Budget 2024	Budget 2023	Comptes 2022	Ecart
	Charges	Charges	Charges	B2024/2023
5 Enfance et jeunesse	2 095 000	1 631 800	1 527 619	463 200
5451 Prestations aux familles	2 095 000	1 631 800	1 527 619	463 200
Charges administratives	67 000	57 800	46 412	9 200
5451.3000.00 Traitement et jetons de la commission Petite Enfance	10 700	8 000	6 280	2 700
5451.3010.00 Salaires du personnel administratif	17 500	16 600	16 863	900
5451.3050.00 Cotisations patronales AVS-AI-APG-AC, frais administratifs	1 900	1 900	1 629	0
5451.3053.00 Cotisations patronales aux assurances accidents	100	100	37	0
5451.3055.00 Cotisations patronales à l'assurance IJM	200	200	123	0
5451.3099.00 Autres charges du personnel	500	500	0	0
5451.3100.00 Matériel de bureau	1 000	1 000	1 044	0
5451.3102.00 Imprimés et publications	500	500	1 512	0
5451.3130.00 Frais bancaires et postaux	50	50	36	0
5451.3130.10 Prestations de services de tiers (tél, affranchissements)	1 100	1 020	1 048	80
5451.3133.00 Support informatique	7 470	5 250	1 131	2 220
5451.3134.00 Primes d'assurance de choses	80	80	69	0
5451.3160.00 Location des infrastructures	3 600	3 600	3 600	0
5451.3170.00 Frais de déplacements et autres frais (frais de comité)	3 000	2 000	1 597	1 000
5451.3612.00 Salaires du secteur financier	19 300	17 000	11 445	2 300

Les **charges administratives** sont en hausse de **CHF 9'200.00**, soit **14 %** de plus par rapport au budget 2023.

Principales augmentations

- **Traitement et jetons de la commission : + CHF 2'700.00 :**
 - Augmentation d'un membre à la commission dès le 01.06.2023.
 - Une séance mensuelle de la commission pour
 - la mise en place d'une tablette glânoise avec un prix plafonné ;
 - l'évaluation des besoins effectués en partenariat avec le Service de l'Enfance et de la Jeunesse (SEJ) ;
 - l'analyse des demandes de subventionnement des nouvelles structures qui ouvriront d'ici le 01.08.2026 ;
 - la proposition d'un livret aux communes pour la mise en place d'un accueil durant les vacances scolaires ;
 - la rencontre avec les structures glânoises conventionnées.

- **Support informatique : + CHF 2'220.00**
 - Mise en place d'une liste d'attente centralisée sur le logiciel Kibe
 - Changement informatique suite à la migration de l'informatique de l'Accueil familial de jour qui quittera la Fédération fribourgeoise au 31.12.2023. Pour une gestion centralisée du calcul des subventions, toutes les structures glânoises devront migrer sur la même base de données. Actuellement, nos structures conventionnées sont sur la base de données « Fribourg ».

- **Salaires du secteur financier : + CHF 2'300.00**
 - Adaptation du tarif des prestations de service de la commune d'Ursy

➤ Charges des subventions

Compte de résultats	Budget 2024	Budget 2023	Comptes 2022	Ecart
	Charges	Charges	Charges	B2024/2023
5 Enfance et jeunesse	2 095 000	1 631 800	1 527 619	463 200
5451 Prestations aux familles	2 095 000	1 631 800	1 527 619	463 200
Charges des subventions	2 008 000	1 566 200	1 467 814	441 800
5451.3636.00 Subventions à la crèche Casse-Noisettes	790 000	750 000	716 150	40 000
5451.3636.01 Subventions à la crèche Le Bourillon	275 000	205 000	203 746	70 000
5451.3636.02 Subventions au réseau ARAJ Broye		25 000	1 586	-25 000
5451.3636.02 Subventions à la crèche Pop et Poppa Romont	100 000			100 000
5451.3636.03 Subventions aux crèches hors district	130 000	95 000	130 680	35 000
5451.3636.04 Subventions à la crèche Brin d'éveil	225 000	76 000	33 197	149 000
5451.3636.10 Subventions pour l'Accueil familial de jour	500 000	409 000	382 493	91 000
5451.3636.20 Subventions à la garderie les Marmailles	8 000	14 000	13 355	-6 000
5451.4240.00 Participation des parents aux crèches hors district	-20 000	-7 800	-13 393	-12 200

Les charges de **subventions** aux familles via les crèches et l'Accueil familial de jour présentent une **augmentation de CHF 441'800.00**, soit une hausse de **23 %** par rapport au budget 2023.

- **Compte 5451.3636.00 – Subventions à la crèche Casse-Noisettes : + CHF 40'000.00**
 - Le budget 2024 de Casse-Noisettes (Romont) est établi sur un taux de fréquentation de la crèche de 100 % correspondant à la situation actuelle. La hausse des coûts par rapport au budget 2023 s'explique par l'augmentation des 6 nouvelles places d'accueil offertes dès le 01.08.2023. La participation des communes se situe à 30 %. Ce pourcentage peut varier en fonction de la capacité économique des familles difficilement estimable pour les 5 derniers mois de l'année.

- **Compte 5451.3636.01 – Subvention à la crèche Le Bourillon : + CHF 70'000.00**
 - Le budget 2024 de la crèche Le Bourillon (Ursy) est établi sur un taux de fréquentation de la crèche à 100 %. La différence par rapport au budget 2023 est due au taux de remplissage, qui s'élevait à 91 % en 2023, ainsi qu'à une hausse de la participation des communes, soit 29 % de la facturation aux familles en 2024 contre 23 % en 2023.

- **Compte 5451.3636.02 – Subvention à la crèche Pop et poppa : + CHF 100'000.00**
 - Le budget 2024 de la crèche Pop et poppa (Romont) est établi pour 5 mois. L'ouverture est prévue dans le quartier des Echervettes à Romont au 01.08.2024. La structure annonce que l'accueil des enfants se fera en deux temps : 50 % de sa capacité dès août 2024 et la totalité dès janvier 2025. Le prix coûtant maximum journalier annoncé est de CHF 143.00 (y compris repas, lait en poudre, couches). Le subventionnement des familles se fera en fonction de la table des crèches en Glâne avec un prix plafonné de CHF 124.00 (sans le repas). La différence sera non subventionnée et à la charge des familles. Nous nous sommes basés sur un taux de fréquentation de 70 %. La base de référence pour le calcul de la participation des communes est celui de la crèche Casse-Noisettes qui représente 30 % de la facturation aux familles.

- **Comptes 5451.3636.02/03/4240.00 – Subvention aux crèches hors districts : - CHF 2'200.00**
 - L'ouverture des nouvelles places d'accueil ne va pas modifier nos charges concernant les crèches hors districts. Les placements en cours se termineront lors de l'entrée à l'école des enfants. Nous pourrions privilégier nos structures glânoises uniquement lors de nouveaux placements. Nous avons intégré le subventionnement au réseau vaudois ARAJ Broye dans les crèches hors district, c'est pourquoi il est nécessaire de soustraire à ce montant la participation des parents aux crèches hors districts.

- **Compte 5451.3636.04 – Crèche Brin d'Eveil : + CHF 149'000.00**
 - Lors de l'établissement du budget 2023 de la crèche Brin d'Eveil (Berlens), nous avons sous-estimé le taux de fréquentation de cette nouvelle structure qui était de 50 %. Au début 2023, elle affichait déjà complet. Nous avons établi le budget 2024 sur un taux de fréquentation de la crèche à 100 %. La participation des communes avait été estimée par rapport à la crèche Casse-Noisettes soit, pour le budget 2023, une participation de 30 %. Nous nous sommes rendu compte que la participation réelle des communes au 31.08.2023 était de 48 %.

- **Compte 5451.3636.10 – Subventions à Accueil Familial de Jour + CHF 91'000.00**
 - Le nombre d'heures de garde au budget 2024 de l'Accueil Familial de Jour de la Glâne (AFJG) s'élève à 247'000 heures et augmente de 14 % par rapport au budget 2023. La participation des communes uniquement pour les enfants préscolaires représente le 36 % de la facturation aux familles. L'augmentation est justifiée par le nombre d'heures supplémentaires et l'estimation de la facturation au 31.08.2023.

1.5. Aménagement du territoire – PDR Glâne

- Total des charges : CHF 17'000.00
- Total des revenus : CHF 0.00
- Contribution des communes : CHF 17'000.00

La contribution communale pour couvrir les frais en lien avec la réalisation du Plan Directeur Régional doit être augmenté de CHF 5'000.00 par rapport au budget 2023.

	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022		Ecart	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	B2024/2023	
7 Protection environnement et aménagement territoire	17 000		12 000		7 803			5 000
7900 Plan directeur régional	17 000		12 000		7 803			5 000
7900.3000.00 Jetons de présence, autorités et commissions	8 000		5 000		6 790			3 000
7900.3130.00 Frais séances PDR	2 000		2 000		0			0
7900.3170.00 Frais de déplacement et autres frais	1 000		1 000		402			0
7900.3401.00 Intérêts des dettes	6 000		4 000		611			2 000

- **Compte 7900.3000.00 – Jetons de présence du COPIL PDR :** **+ CHF 3'000.00**
 - Frais prévus pour les séances 2024.
- **Compte 7900.3401.00 – Intérêts des dettes :** **+ CHF 2'000.00**
 - Intérêts créanciers du crédit d'investissement (CHF 200'000.00 x 2 %).

1.6. Tourisme et économie

	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022		Ecart	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	B2024/2023	
8 Economie publique	273 556	15 000	205 640	9 000	0	0		61 916
8406 Tourisme	245 056	0	202 140	0	0	0		42 916
8406.3000.00 Traitement Commission Tourisme, culture et patrimoine	8 000		2 000					6 000
8406.3170.00 Frais déplacement et autres frais commission Tourisme, patr. & culture	2 000		500					1 500
8406.3636.00 Contribution d'exploitation à l'Office de tourisme régional de la Glâne	235 056		199 640					35 416
8506 Industrie, artisanat et commerce	28 500	15 000	3 500	9 000	0	0		19 000
8506.3000.00 Traitement et jetons de présence de la commission Economie	8 000		2 000					6 000
8506.3170.00 Frais de déplacement et autres frais de la commission Economie	2 000							2 000
8506.3130.00 Visites d'entreprise	4 000							4 000
8506.3130.01 Evenements	12 000							12 000
8506.3612.00 Subventions à la location de l'incubateur	2 000		1 000					1 000
8506.3612.10 Subventions - Cotisations NPR	500		500					0
8506.4612.10 Subvention Innoreg, part régionale		15 000		9 000		0		6 000

➤ Charges du tourisme :

Concernant le tourisme, l'AGR se charge d'encaisser puis de reverser la contribution communale en faveur du tourisme en Glâne due à l'Office du Tourisme de Romont et sa Région.

- **Comptes 8406.3000.00 et 3170.00 – Traitement et frais Commission tourisme :** **+ CHF 7'500.00**
 - Un montant de CHF 10'000.00 par année est prévu pour le paiement des jetons et frais de déplacement de la commission tourisme, culture et patrimoine. Les membres de cette commission se réunissent en principe 4 fois par année. Le Président ainsi que sa Vice-présidente prennent également part aux séances du bureau de l'OTR et siègent à son Comité de direction.

- **Comptes 8406.33636.00 – Contribution d’exploitation à l’OTR :** **+ CHF 35'416.00**

La contribution au tourisme 2024 a été calculée comme suit :

○ Participation de CHF 3.-/habitant (population Glâne sans Romont) :	CHF 61'161.00
○ Forfait de la Commune de Romont :	CHF 37'500.00
○ Participation de CHF 5.25/habitant (totalité population Glâne) répartie entre toutes les communes au prorata de la clé glânoise :	<u>CHF 136'395.00</u>
○ Total	<u>CHF 235'056.00</u>

Afin d’équilibrer le budget de l’OTR, une hausse de de la contribution communale de CHF 1.25 par habitant est proposée.

Cet apport complémentaire de la part des communes permettra d’absorber le déficit de l’OTR et de maintenir la palette de prestations actuelles. D’autre part, un montant de CHF 4'000.00 devra être investi en 2024 dans la remise en état de stèles à l’Av. Gérard Clerc pour les céder ensuite à la Commune de Romont. Un besoin de réimpression de brochures a également été considéré.

Au vu de la hausse annoncée, le coût du tourisme s’élèvera pour l’année 2024 à CHF 8.25/habitant pour toutes les communes, sauf pour Romont qui contribue à hauteur de CHF 5.25/habitant + son forfait annuel de CHF 37'500.00.

A titre d’information, la commission tourisme travaille étroitement avec la direction de l’OTR afin de rétablir l’équilibre de son budget. Les actions suivantes ont d’ores et déjà été entreprises en cours d’année :

- Discussions entamées avec les différents mandataires pour adapter les participations aux frais effectifs et changer le tarif appliqué. Malheureusement, l’entier des mandats n’a pas pu être équilibré pour le budget 2024 car, dans certains cas, il faudra attendre courant 2025 ;
- Attribution au fond marketing cantonal : montant à vérifier – discussions en cours ;
- Etablissement du budget 2024 sur une base minimale assurant le maintien des prestations actuelles.

➤ **Charges de l’économie :**

- Globalement, une hausse des charges de CHF 25'000.00 a été budgétisé pour couvrir les frais de la commission économie ainsi que pour permettre la visite de 4 entreprises de la part des autorités. Enfin, la commission économie prévoit de relancer l’organisation d’au moins un évènement de réseautage économique en 2024.

➤ **Revenus de l’économie :**

- **Compte 8506.4612.10 – Subvention Innoreg part régionale :** **+ CHF 6'000.00**
 - Versement à la région de la part d’Innoreg dans le cadre du nouveau programme PNR.

1.7. Finances

Compte de résultats		Budget 2024	Budget 2023	Comptes 2022	Ecart	Ecart	Répartition
		Revenus	Revenus	Revenus	B2024/2023	en %	en %
9	Finances	3 405 626	2 632 640	1 996 719	772 986		
9500	Part aux recettes, autres	3 405 626	2 632 640	1 996 719	772 986		
	Contribution des communes	3 405 626	2 632 640	1 996 719	772 986	29%	100,0%
9500.4612.00	Participation des communes à l'économie et tourisme régional	258 556	199 640		58 916	30%	7,6%
9500.4612.01	Participation des communes au fonctionnement	417 070	221 000	36 100	196 070	89%	12,2%
9500.4612.02	Participation des communes au Service Officiel des curatelles	632 000	576 000	438 603	56 000	10%	18,6%
9500.4612.03	Participation des communes à la Petite Enfance	2 075 000	1 624 000	1 514 213	451 000	28%	60,9%
9500.4612.04	Participation des communes à l'aménagement du territoire	17 000	12 000	7 803	5 000	42%	0,5%
9500.4612.05	Participation des communes à la Culture, sport et loisirs	6 000			6 000	100%	0,2%

- **Comptes 9500.4612.00 à 9500.4612.05 – Contribution des communes + CHF 772'986.00**

La **contribution communale totale** nécessaire estimée pour l'année 2024 s'élève à **CHF 3'405'626.00**, soit une hausse de 29.36% par rapport au budget 2023, conformément aux chiffres et à la répartition indiquée sur le tableau ci-dessus.

La colonne « Ecart en % » indique le pourcentage de hausse de la contribution communale pour chacune des fonctions en comparaison avec la participation prévue au budget 2023.

La colonne « Répartition en % » informe du poids de la contribution communale prévue pour chacune des fonctions de l'AGR par rapport au total de la participation due pour l'année 2024.

2) Budget du compte des investissements

Compte des investissements		Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
7	Protection de l'env. et aménagement du territoire	65 000	0	100 000	0	151 515	0
7900	Plan directeur régional	65 000	0	100 000	0	151 515	0
7900.5290.00	Plan directeur régional	65 000	0	100 000	0	151 515	0

Le total des dépenses du budget des investissements 2024 s'élève à CHF 65'000.00. Il s'agit du montant du report du crédit d'investissement relatif au projet du Plan Directeur Régional de la Glâne, voté à l'Assemblée des délégués le 26.05.2021. Le crédit total est de l'ordre de CHF 300'000.00.

Le chiffre reporté correspond à la situation financière actuelle du projet PDR. Il n'est cependant pas exclu que cette dernière ne doive subir des corrections en cours d'année. Ceci en fonction des derniers travaux à réaliser pour l'adaptation de l'avant-projet du PDR, conformément au préavis de la DIME.

**Association Glâne Région
AGR**

Romont, le 31 octobre 2023

Annexe : Tableau de répartition de la participation des communes – Budget 2024